

*Projet de rapport d'activités de la Commission de l'éducation,  
de la communication et des affaires culturelles*

Présenté par  
M. Didier Berberat, Conseiller aux États (Suisse), Président

LIBREVILLE (GABON)  
20 ET 21 AVRIL 2015

Chers Collègues,

Mon rapport fait essentiellement état des travaux réalisés et des actions mises en œuvre par la Commission lors et depuis sa réunion de juillet 2014, tenue à Ottawa (Canada).

### **Réunion à Ottawa, 6 juillet 2014 et ses suivis**

Je tiens d'abord à remercier la section canadienne et, au premier chef, le président du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, ainsi que les membres du personnel de l'administration du parlement canadien, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de rendre aussi efficaces et agréables que possibles les travaux des commissions. La CECAC y a réuni 26 sections.

Il y a eu quelques éléments qui se sont démarqués lors de cette réunion.

Premièrement, vous vous souviendrez que j'ai soumis, au nom de la section suisse, un projet de rapport intitulé « Le système dual dans la formation professionnelle ». Ce thème a été débattu à quelques reprises pendant nos réunions et le projet de rapport s'en est trouvé enrichi. Une résolution a été adoptée par notre Commission et entérinée par la plénière. J'y reviendrai plus loin.

Deuxièmement, nous avons eu, pendant la réunion de la Commission à Ottawa, des échanges constructifs afin d'enrichir et de finaliser notre contribution à l'Avis de l'APF pour le Sommet de Dakar. Le thème du Sommet étant – Femmes et jeunes en Francophonie : Vecteurs de paix, Acteurs de développement – la CECAC avait choisi de concentrer sur le grand thème de l'Éducation l'essentiel de sa contribution à l'Avis que devait présenter l'APF. A cet égard, des propositions de la CECAC ont été retenues pour l'Avis comme, par exemple, « un système prévoyant l'alternance des lieux de formation au cours d'une même semaine - école puis industrie/entreprise - peut rendre encore plus efficace ce type de formation ».

### **La résolution adoptée soumise par la CECAC à la plénière**

Tel que je le mentionnais précédemment, la rencontre d'Ottawa aura été l'occasion pour la Commission d'adopter une résolution entérinée

ensuite par l'APF réunie en plénière. La résolution concerne l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes et énonce ce qui suit :

**ENCOURAGE** les États et les parlements de l'espace francophone ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie et la CONFEMEN à favoriser, sur le plan international, l'échange d'information portant sur la formation professionnelle en général et la formation duale en particulier ;

**APPELLE** les parlements à encourager les agences étatiques et les entreprises du secteur privé formel et informel à investir davantage de ressources dans la formation professionnelle et continue des jeunes ;

**DEMANDE** aux États et gouvernements de l'espace francophone de conclure des accords de coopération avec les organisations professionnelles en place dans le but d'offrir aux jeunes des possibilités de se former en situation réelle de travail ;

**RECOMMANDE** aux États et gouvernements de l'espace francophone de définir, en partenariat avec les organisations professionnelles, des objectifs à atteindre en termes de développement des compétences transférables et professionnelles ;

**INVITE** les États et gouvernements de l'espace francophone à mettre en place ou à maintenir des programmes d'enseignement des connaissances fondamentales en parallèle au programme de formation des jeunes en situation réelle de travail ;

**INCITE** les États et gouvernements francophones à soutenir la formation des enseignants en vue de dispenser un enseignement de qualité dans le cadre de la formation professionnelle ;

**EXHORTE** les États et gouvernements, ainsi que les Parlements de l'espace francophone à légiférer en matière d'encadrement et de protection des personnes en formation afin d'éviter l'exploitation de ces dernières.

### **Réseau des femmes parlementaires**

A l'invitation de sa présidente, j'ai livré devant le Réseau des femmes parlementaires une communication portant sur les travaux de la CECAC concernant l'éducation. Le Réseau travaille présentement sur un projet de rapport touchant à l'éducation des filles et souhaitait que la CECAC se joigne à lui pour l'élaboration d'un rapport commun. Nous avons donc accueilli favorablement l'idée d'une collaboration "transversale" avec le Réseau.

### **Marchandisation de l'éducation**

Un projet de rapport sur le thème de la marchandisation de l'éducation nous a été présenté par la section française. Un questionnaire été adressé aux sections en vue de l'enrichissement de ce projet de rapport. Un rapport d'étape consolidé sera soumis durant la présente réunion.

### **L'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 : pour rapprocher les élus des citoyens**

Mme Carole Poirier (Québec) a repris le projet de rapport qu'avait commencé à développer son prédécesseur sur l'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 comme moyen de rapprocher les élus des citoyens. Dans ce projet de rapport, Mme Poirier constate, entre autre, que les parlements de l'espace francophone progressent mais sont encore loin de profiter de manière optimale des potentialités du Web 2.0 pour rapprocher les élus des citoyens.

### **Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

C'est la section du Québec qui est chargée d'assurer une veille, pour la CECAC, du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. A cet égard, Mme Carole Poirier (Québec) nous a livré les grandes lignes d'un rapport prospectif sur l'impact et les enjeux du numérique sur la mise en œuvre de la Convention.

La CECAC est très sensible à cette question et suivra avec intérêt les développements futurs.

### **Politique linguistique proposée au Burundi**

La Commission avait reçu de l'information concernant l'adoption d'une politique linguistique au Burundi dont l'orientation pouvait être inquiétante pour l'avenir du français dans ce pays.

M. Jérôme Nzokirantevye (sénateur, Burundi) a fait le point sur la question. Il a d'abord rappelé que le Burundi a intégré l'anglais et le kiswahili dans son système d'enseignement afin de faciliter les échanges et mieux tirer parti de sa position géopolitique, charnière entre les pays francophones (RDC, Gabon, Congo, etc.) et anglophone (Tanzanie, Ouganda, etc.). M. le sénateur a souligné que l'anglais est enseigné au niveau secondaire depuis longtemps au Burundi, la nouveauté consiste à en avoir étendu l'enseignement au niveau primaire. Selon lui, il n'y a pas lieu de craindre que son pays ne bascule dans le bloc des pays anglophones puisque les seules langues officielles reconnues y sont le kirundi et le français.

### **Présentation du rapport Parlement, presse, médias et démocratisation, La diffusion de l'actualité parlementaire dans l'espace francophone : tour d'horizon et pistes d'amélioration**

J'avais invité M. Fathi Derder (conseiller national, Suisse) à présenter l'essentiel du projet de rapport intérimaire qu'il a déjà soumis à la Commission des affaires parlementaires (CAP), dont il est rapporteur. Je m'étais mis d'accord avec le Président de la CAP pour que ce projet de rapport soit présenté devant les deux commissions en raison de son caractère transversal.

Ainsi, la CECAC a entrepris une étude avec la CAP en vue de produire un rapport commun qui intègre les dimensions « retransmission des débats », « médias sociaux » et « coopération avec TV5 Monde » de la communication parlementaire. Mme Carole Poirier (députée, Québec) agit comme rapporteure à ce sujet et nous présentera durant la présente réunion l'état de ses travaux à cet égard.

### **Suivi de la résolution sur l'éducation au développement durable**

M. Yves Reinkin (Belgique, Communauté française/Wallonie-Bruxelles) a fait un compte rendu de sa participation à la Conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue en mai 2014, à Brazzaville. Cet événement s'est tenu en préparation à la Conférence Climat Paris 2015 qui se tiendra en décembre de cette année.

### **Règlement sur le Prix des Jeux de la Francophonie**

Lors de sa réunion de janvier dernier, le Bureau de l'APF a confié à la CECAC le mandat de proposer un nouveau règlement sur le Prix des Jeux de la Francophonie. Pour l'instant, je porte ce seul élément à votre attention car nous avons un point spécifique à l'Ordre du jour à ce sujet. Je vous fournirai donc tous les détails concernant ce sujet lorsque nous aborderons cet item.

Voilà qui complète mon rapport d'activités de la CECAC.